



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2017

Compte Rendu

(Convocation du 14/03/2017)

Présents : Mmes CARLIER Cécile, GUILLOUD Paulette, PONCET Catherine, SEYCHELLES Véronique, TRUFFAUT Nadine, MM. ABDILLA Thierry, ANNEQUIN Didier, CARRE Jean-Claude, DURAND Marcel, GADOU Eric, JULLIEN Bruno, MERMET Romain, PERICAS-MOYA Christian

Excusés : DURAND Eric, MERLOZ Hervé

Pouvoir : DURAND Eric (pouvoir à DURAND Marcel) MERLOZ Hervé (Pouvoir à ANNEQUIN Didier)

Romain MERMET est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18H30 par Véronique SEYCHELLES, le Maire, en présence de M. LEPARQUOIS trésorier du Grand Lemps.

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2016 délibération n°2017-020

Madame CARLIER Cécile, adjointe aux finances, chargée de la préparation des documents budgétaires présente au Conseil Municipal le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	562 981, 05 €
Recettes	405 736, 51 €

Excédent de clôture : 157 244, 54 €

Investissement

Dépenses	103 908, 29 €
Recettes	166 492, 20 €

Excédent de clôture : 62 583, 91 €

Hors de la présence de Madame le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2016.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Avant de procéder au vote du compte de gestion, M. LEPARQUOIS, trésorier à la trésorerie du Grand-Lemps, a fait une présentation aux élus qui faisait apparaître les points suivants :

- Taux d'endettement en nette diminution
- Ration CAF < à 1
- Ratio surendettement < à la moyenne départementale
- Ration de rigidité structurelle à 0.37 soit < à la moyenne départementale qui est de 0.65

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles

relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame le maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016, conforme au compte de gestion, et dont les résultats se présentent comme suit :

Budget de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2016	+ 157 244, 54 €
Résultat antérieur reporté	+ 30 040, 29 €
Résultat cumulé de fonctionnement	+ 187 284, 83 €

Budget d'Investissement :

Solde d'exécution	+ 62 583, 91 €
Résultat antérieur reporté	- 87 922, 72 €
Résultat cumulé d'investissement	- 25 338, 81 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserves R 1068 en investissement

+148 284, 83 €

Report excédent de fonctionnement R 002

+ 39 000,00 €

4. VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES 2017

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition 2017 de la taxe d'habitation et des taxes foncières et demande à celui-ci sa décision pour l'année 2017.

L'assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2017 par 13 voix favorables, 1 voix contre et 1 abstention :

Taux de TAXE D'HABITATION 9.24 %

Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI 16.57 %

Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI 67.08 %

5. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2017

Après lecture des propositions du budget primitif 2017, le Conseil Municipal par 15 voix favorables.

☞ **ADOPTE** le budget primitif 2017 comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 560 625, 00 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 367 100, 00 €

6. Conclusion

Pour conclure sur cette réunion, madame le maire souhaite que soit créée une commission finances qui travaillera sur le suivi annuel des dépenses et recettes, et sur l'attribution et le suivie des subventions qui doivent être perçues par la commune, entre autres.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20 h 20.

Prochaine réunion : à définir